

Décision

Générale

colonial

Décision n° 468 accordant un congé à Elmi Abdallah planton

n° 468

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement, du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu le certificat de visite en date du 28 avril 1949

Sur proposition du directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

congé de convalescence d'un à la solde' entière, à passer à Djibouti, est accordé à Elmi Abdallah, planton au service des travaux publics. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 13 avril 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.